

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/03/2024

Référence
2024-01

Objet de la délibération
Demande de Subvention Régionale 2024: LEDS GYMNASE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	11

Date de la convocation
14/03/2024

Date d'affichage
14/03/2024

Vote
à la majorité
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 3

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de Melun
Le : 21/03/2024

Et

Publication ou notification du :
21/03/2024

L' an 2024 et le 19 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie - Salle de Conseil sous la présidence de MOTHRE Béatrice, Maire

Présents : Mme MOTHRE Béatrice, Maire, Mme BARONI Nicole, M. CEDILLE Nicolas, Mme DUTERTRE Sylvaine, M. FANDARD Jean, Mme HEUZE Maryline, M. LALAURIE Frédéric, M. MARC Alain, Mme MARCHESE Valérie, M. SALVAN Julien

Absent excusé: M. BELZIC Laurent

Absent(s) ayant donné procuration : Mme DAGORNE Jessica à Mme MOTHRE Béatrice, M. DORE Patrick à Mme HEUZE Maryline, Mme GUERET Corinne à Mme BARONI Nicole, Mme THOMAS Marie-Christine à M. LALAURIE Frédéric

A été nommé(e) secrétaire : Mme Sylvaine DUTERTRE

Objet de la délibération : Demande de Subvention Régionale 2024: LEDS GYMNASSE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'au vu d'une consommation importante de l'éclairage vieillissant du gymnase, une étude d'éclairage a été réalisée pour un remplacement de l'ensemble des tubes néon par un éclairage en LEDS

Cette opération peut prétendre à subvention Régionale IDF au titre d'actions à entreprendre en cohérence avec la transition énergétique pour l'économie d'énergie sur bâtiments publics.

Dans le cadre du programme Régional Soutien aux équipements sportifs de proximité – Réfection d'un éclairage intérieur pour un équipement sportif, la commune sollicite une subvention Régionale IDF sur l'opération de remplacement de l'ensemble de l'éclairage en LEDS pour son gymnase

Le montant total des travaux s'élève à 24 048.20€ HT

Il est demandé une subvention Régionale à hauteur maximum de 20 %
Soit 4 809.00€ HT

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le 21.03.24

ID : 077-217701887-20240319-202401-DE



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, 11 Pour et 3 Abstentions (Mme Heuzé – Mrs Cédille et Doré)

DECIDE

D'ADOPTER,

Le projet de la commune pour remplacement de l'éclairage par des LEDS répondant ainsi à une diminution de la consommation en électricité au titre de la réfection d'un éclairage intérieur pour un équipement sportif de proximité.

DE SOLLICITER,

- Une subvention auprès de la Région IDF à hauteur de 20 % soit 4 809.00€ HT

CHARGE le Maire de faire les démarches auprès de la Région IDF et du Département 77

AUTORISE le Maire à signer les pièces se rapportant à ce dossier

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/03/2024
Le Maire
Béatrice MOTHRE



P/O  F. LALAURIE